



SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES DU CLUB	P. 02
INFORMATIONS SECTION FLAG FOOTBALL	P. 03
DOSSIER DE LICENCE	P. 04
• FICHE ADHÉSION	P.05
• FICHE FINANCIÈRE	P.06
• CERTIFICAT MÉDICAL	P.07
• RÉGLEMENT INTÉRIEUR	P.10
• AUTORISATIONS	P.11
SOUTIEN AU CLUB	P. 12
SYSTÈME DE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT	P. 13
PROPOSITION D'ASSURANCE SPORTMUT	P. 14

GRENOBLE
FORT ET DROIT

FICHE CONTACTS

LES CENTAURES DE GRENOBLE	
ADRESSE POSTALE	BP 121 – 38001 GRENOBLE CEDEX 1
SIÈGE SOCIAL	23 BOULEVARD GAMBETTA – 38001 GRENOBLE CEDEX 1
TÉLÉPHONE	04 26 78 05 10
MAIL	CONTACT@CENTAURES-FOOTUS.COM
SITE WEB	WWW.CENTAURES-FOOTUS.COM

BUREAU DIRECTEUR		
POSTE	ELU	MAIL
PRÉSIDENT	LAURENT LAMBERT	PRESIDENT@CENTAURES-FOOTUS.COM
TRÉSORIÈRE	STÉPHANE BRAISAZ	TRESORIER@CENTAURES-FOOTUS.COM
SECRÉTAIRE	THOMAS DEPLAN	SECRETAIRE_GENERALE@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS	VACANT	PRESIDENT@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES PARTENARIATS	CELIL TARTIK	CONTACT@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA COMMUNICATION	ALEXIS BARBOTIN	COMMUNICATION@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE	EMMANUEL ANDRÉ	ASSOCIATIF@CENTAURES-FOOTUS.COM
DIRECTION SPORTIVE FOOTBALL AMÉRICAIN	DAVID GOULD	DIRECTION_FOOT@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENTE - DIRECTION SPORTIVE FLAG	ELSA FATET	DIRECTION_FLAG@CENTAURES-FOOTUS.COM
VICE-PRÉSIDENTE - DIRECTION SPORTIVE CHEERS	ALIX GIRARD	DIRECTION_CHEER@CENTAURES-FOOTUS.COM
GESTION ADMINISTRATIVE / GESTION DES LICENCES		ADMINISTRATIF@CENTAURES-FOOTUS.COM

SALARIÉS		
POSTE	NOM	MAIL
AGENT DE DÉVELOPPEMENT	SÉBASTIEN JALLIER	SEBASTIEN.JALLIER@CENTAURES-FOOTUS.COM
DIRECTEUR SPORTIF & HEAD COACH	DAVID GOULD	DAVID.GOULD@CENTAURES-FOOTUS.COM

ENTRAINEMENTS

PÔLE DE FORMATION JEUNES	CATÉGORIE	ANNÉES	CHAMPIONNAT	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE
	JEUNES / U8 - U10 - U12	2012 À 2007	NON	MERCREDI 16H / 17H30	STADE ARGOUGES	110 €
	JEUNES / U14 - U16	2006 À 2003	NON	MERCREDI 17H30 / 19H	STADE ARGOUGES	130 €
	CENTRE DE FORMATION UNIQUEMENT U14 ET U16	ENTRAINEMENTS ET ACCOMPAGNEMENT COMPLÉMENTAIRE		LUNDI 18H/19H15	STADE ARGOUGES	INCLUS
	PARTICIPATION À DES TOURNOIS					
PÔLE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT SENIORS	CATÉGORIE	ANNÉES	CHAMPIONNAT	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE
	SENIORS EQUIPE RÉSERVE	DÉS 2002	RÉGIONAL	MARDI ET VENDREDI 19H30 / 21H30	STADE ARGOUGES	180 €
	PARTICIPATION À DES TOURNOIS ET À LA COUPE DE FRANCE EN PLUS DU CHAMPIONNAT					
PÔLE PERFORMANCE SENIORS	CATÉGORIE	ANNÉES	CHAMPIONNAT	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE
	SENIORS EQUIPE PREMIÈRE	DÉS 2002	NATIONAL DIVISION 1	MARDI ET VENDREDI 19H30 / 21H30	STADE ARGOUGES	180 €
	PARTICIPATION À DES TOURNOIS ET À LA COUPE DE FRANCE EN PLUS DU CHAMPIONNAT					

INFORMATIONS MATCH

Les matchs auront lieu la plupart du temps le dimanche, prévoir la journée complète avec le temps de préparation et de déplacement. Les trajets se font en minibus ou en voiture personnelle. Les trajets en voiture personnelle seront défrayés pour les conducteurs.

CENTRE DE FORMATION U14-U16

Le centre de formation peut accueillir des licenciés U16 Cadets et U19 Juniors. La mission du programme du centre de formation est de développer l'étudiant-athlète qui s'est engagé à atteindre l'excellence en classe, sur le terrain et dans sa communauté. Un suivi individuel du travail scolaire et du comportement sera assuré par le responsable du centre.

Les Centaures proposent une préparation physique, technique, mentale pendant les 3 périodes, présaison, saison et après saison.

En présaison, le travail principal porte sur la préparation physique et le travail sur les fondamentaux.

En saison, le travail principal porte sur les fondamentaux et le côté tactique et stratégique.

En après saison, l'athlétisme sera privilégié afin de travailler la vitesse, la technique de course.

Les entraînements du centre de formation ont lieu les lundis de 18h à 19h15 et mercredis de 17h à 18h en plus des entraînements du mardi et jeudi.

MATÉRIEL DE FLAG FOOTBALL

Voici la liste des équipements obligatoires à l'entraînement et en match :

- Protège dents (transparent/blanc interdit)
- Chaussures à crampons (crampons fers interdits)
- Gants (conseillés)

Maillots de matchs : prêt de deux maillots de matchs et un short à l'année (chèque de caution de 100 euros).

MATÉRIEL	LOCATION AU CLUB	ACHAT AU CLUB
PROTÈGE DENTS	NON	SUR COMMANDE
CHAUSSURES CRAMPONS	NON	SUR COMMANDE
GANTS	NON	SUR COMMANDE

PACK TEXTILE INCLUS

Cette saison les Centaures ont signé un partenariat avec l'équipementier italien Macron. Leader dans la production et la vente de vêtements et accessoires pour sports d'équipe et de merchandising, Macron a développé une gamme aux couleurs des Centaures et propose la vente à l'unité de nombreux produits.

Nous avons choisi d'inclure dans la licence un pack textile à prix coutant pour l'ensemble des licenciés afin que chacun possède une tenue d'entraînement et puisse s'identifier sous les couleurs du club.

- Le t-shirt, coupe slim, est réalisé en tissu softlock, léger, souple et en même temps extrêmement résistant. Le maillot est doté d'inserts en mesh et en micromesh au niveau des épaules, de la partie supérieure du dos et des bandes latérales du thorax.
- Short de compétition réalisé en tissu Evertex confortable et résistant aux déchirures.



macron
Italian Technical Sportswear

PIÈCES À FOURNIR

Les pièces ci-dessous sont **obligatoires et doivent être remises au responsable administratif chargé de récupérer les licences.**

Le dossier est à rendre lors de permanences qui auront lieu en parallèle des entraînements en septembre.

Un dossier incomplet sera mis en attente et le licencié ne sera pas autorisé à s'entraîner tant qu'il n'aura pas fourni la (ou les) pièce(s) manquante(s) au dossier.

Merci de cocher chaque case ci-dessous afin de vérifier la présence de l'ensemble des pièces :

- | | |
|--------------------------|--|
| ☐ | La fiche d'adhésion avec le paiement de la cotisation précisé dans la fiche financière (page 5) |
| ☐ | Les règlements et cautions correspondants à la location et/ou au prêt de matériel par le club (page 5) |
| ☐ | Le formulaire de licence signé et accompagné du certificat médical (page 8) |
| ☐ | La fiche du règlement intérieur du club datée et signée (page 10) |
| ☐ | La fiche d'autorisation de droit à l'image (page 11) |
| ☐ | Pour les mineurs, la fiche d'autorisation parentale avec copie de carte de sécurité sociale et de mutuelle (page 11) |
| ☐ | La fiche d'adhésion à la mutuelle SPORTMUT complétée et signée (page 15) |
| ☐ | Pour une 1 ^{ère} inscription aux Centaures, une photo d'identité et une copie d'une pièce d'identité |

Le dossier de licence est à rendre au plus vite pour des raisons d'assurance.

- La période de découverte est limitée au mois de septembre.
- Au-delà, l'accès aux entraînements ne sera autorisé qu'une fois le dossier de licence rendu COMPLET.

Souscription des licences en ligne

Par l'intermédiaire de Tickasso, vous pouvez adhérer à l'association Les Centaures de Grenoble contre le versement d'une partie ou de la totalité de votre adhésion.

Pour finaliser votre souscription, Il vous suffira :

- Soit de télécharger le dossier en ligne et de venir le déposer avec le solde du paiement lors des permanences assurées au cours des entraînements
- Soit de vous présenter à un entraînement pour vous voir remettre un dossier de licence afin de le compléter et de le rapporter ultérieurement.

Si vous souscrivez plusieurs licences, ajoutez-les simplement à votre panier. La remise sur les adhésions multiples vous sera appliquée lors du versement du solde.



FICHE D'ADHÉSION FLAG FOOTBALL			
INFORMATIONS GENERALES			
CATÉGORIE	☐ U8 ☐ U10 ☐ U12 ☐ U14 ☐ U16 ☐ SENIORS		
TYPE DE LICENCE	☐ JOUEUR ☐ JOUEUR DOUBLE LICENCE FOOT/FLAG/CHEER ☐ ARBITRE / JUGE ☐ ENCADRANT ☐ DIRIGEANT		
CENTRE DE FORMATION	☐ OUI ☐ NON		
NOM		PRÉNOM	
ADRESSE			
TÉLÉPHONE		MAIL	
DATE DE NAISSANCE		NATIONALITÉ	
TAILLE		POIDS	
EXPÉRIENCE DU FLAG		CLUB FORMATEUR	
POSTE (JOUÉ OU SOUHAITÉ)		PRÉPARATION PHYSIQUE (SI OUI NOM DE LA SALLE)	
DISPOSEZ-VOUS DU BREVET SECOURISTE PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE (NIVEAU 1)			☐ OUI ☐ NON
BÉNÉVOLAT	☐ JE SUIS INTÉRESSÉ POUR FAIRE DES ACTIONS BÉNÉVOLES AU SEIN DES CENTAURES		
	☐ J'AI DES COMPÉTENCES QUE JE SERAI INTÉRESSÉ DE PARTAGER AU SEIN DES CENTAURES		
INFORMATIONS MATERIEL CLUB			
JE JOINS UNE CAUTION DE 100 EUROS NON DATÉ PAR CHÈQUE (À L'ORDRE DES CENTAURES) AVEC NOM ET PRÉNOM DU LICENCIÉ AU DOS. LE CHÈQUE N'EST PAS ENCAISSÉ ET EST RENDU EN FIN DE SAISON LORS DE LA RESTITUTION DES MAILLOTS DE MATCH EN BON ÉTAT. EN CAS DE NON RESTITUTION DES MAILLOTS À LA FIN DE LA SAISON, LE CLUB ENCAISSERA LE CHÈQUE DE CAUTION SANS PRÉAVIS AU 01/07/2019.			
TAILLE	☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ 2XL ☐ 3XL		
RÈGLEMENT	☐ JE JOINS UN CHÈQUE DE CAUTION DE 100 EUROS NON DATÉ À L'ORDRE DES CENTAURES		
RESTITUTION DU MATERIEL			
EN CAS DE NON RESTITUTION DU MATÉRIEL À LA FIN DE LA PÉRIODE DE LOCATION, OU EN CAS DE DÉGRADATION AUTRE QUE L'USURE NORMALE ASSOCIÉE À LA PRATIQUE, LE CLUB ENCAISSERA LE CHÈQUE DE CAUTION SANS PRÉAVIS AU 01/07/2019. TOUT MATÉRIEL RESTITUÉ À UNE AUTRE PERSONNE (Y COMPRIS UN ENCADRANT SPORTIF) QUI SERA ABSENT DE L'INVENTAIRE DE FIN D'ANNÉE SERA CONSIDÉRÉ COMME NON RENDU AU CLUB ET VERRA LE CHÈQUE DE CAUTION ENCAISSÉ.			
KIT TEXTIL INCLUS			
TAILLE T-SHIRT	☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ 2 XL ☐ 3 XL ☐ 4 XL ☐ 5 XL	COUPE	HOMME ☐ FEMME ☐
TAILLE SHORT	☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ 2XL ☐ 3XL ☐ 4XL ☐ 5XL		



FICHE FINANCIERE	
ADHÉSION AU CLUB ET COTISATION SPORTIVE	POUR LA CATÉGORIE SENIORS (NÉ EN 2002 ET AVANT) : 180 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT : • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB (DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS À 66%) • 24.32 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 105.68 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION • 30 EUROS POUR L'ACHAT DU PACK TEXTILE POUR LA CATÉGORIE U14 - U16 (NÉ DE 2006 À 2003) : 130 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT : • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB • 24.32 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 55.68 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION • 30 EUROS POUR L'ACHAT DU PACK TEXTILE POUR LA CATÉGORIE U8 - U10 - U12 (NÉ DE 2012 À 2007) : 110 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT : • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB • 12.11 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 47.89 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION • 30 EUROS POUR L'ACHAT DU PACK TEXTILE
	ADHÉSION AU CENTRE DE FORMATION CHAQUE LICENCIÉ U14 ET U16 PEUT ADHÉRER AU CENTRE DE FORMATION EN REMPLISSANT ET SIGNANT LA FICHE DE RÈGLEMENT DU CFC À RÉCUPÉRER AUPRÈS DU RESPONSABLE DU CENTRE, SÉBASTIEN JALLIER.
	MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉ PAR LE CLUB LE RÈGLEMENT PEUT SE FAIRE AVEC LES MOYENS SUIVANTS : • ESPÈCES (UNE SEUL TRAITE) • CHÈQUE À L'ORDRE DES CENTAURES (POSSIBILITÉ DE PAYER AVEC 3 CHÈQUES SUR 3 MOIS CONSÉCUTIFS) • CHÈQUE JEUNE ISÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL • LE PASS' RÉGION (DANS CE CAS MERCI D'INDIQUER LE N° DU PASS :) • ACOMPTE PAR CARTE BANCAIRE SUR TICKASSO ET SOLDE À LA REMISE DU DOSSIER DE LICENCE
RÉDUCTION DE LA COTISATION SPORTIVE	LES REMISES SUIVANTES SONT EFFECTUÉES SUR LA COTISATION SPORTIVE : • JOUEUR DE HAUT NIVEAU : LA COTISATION EST OFFERTE PAR LE CLUB, SEULE RESTE À CHARGE LE PAIEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE 20 EUROS DONNANT DROIT À LA CENTAURES CARD ET 30 EUROS DU PACK TEXTILE. <u>CONDITION</u> : DOIT ÊTRE PUBLIÉ SUR LA LISTE JOUEUR DE HAUT NIVEAU COMMUNIQUÉ PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS AU MOMENT DE LA PRISE DE LICENCE. • DOUBLE LICENCE FLAG ET FOOTBALL AMÉRICAIN / CHEERLEADING : LE CLUB PROPOSE UNE RÉDUCTION AU LICENCIÉ EN CAS DE PRISE DE LICENCE DANS LA SECTION FLAG ET FOOTBALL AMÉRICAIN OU CHEERLEADING. RÉDUCTIONS BASÉES SUR LES CATÉGORIES FOOTBALL AMÉRICAIN : SENIORS - 80 EUROS / FÉMININES - 60 EUROS / U19 - 40 EUROS / U16 ET MOINS - 30 EUROS RÉDUCTIONS BASÉES SUR LES CATÉGORIES CHEERLEADING : SENIORS - 40 EUROS / JEUNES - 30 EUROS <u>CONDITION</u> : RENDRE IMPÉRATIVEMENT LES 2 DOSSIERS DE LICENCE EN MÊME TEMPS

FORMULAIRE DE LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Le formulaire de licence page suivante doit être rempli par le licencié, signé et être accompagné d'un **certificat médical rempli par un médecin** précisant l'autorisation de la pratique du sport et de l'arbitrage.

A ne fournir qu'en cas de :

- Première licence
- Si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01
- Si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans

Pour les joueurs des catégories U16 (né en 2003), le surclassement est possible en accord avec les coaches. Ce surclassement est gratuit et permet d'intégrer les entraînements et les matchs de la catégorie supérieure et de prendre ses marques au sein de sa future section.

Pour tous les athlètes listés haut niveau et les demandes de surclassement, le certificat doit être délivré par un **médecin spécialiste du sport**. La mention « médecin du sport » doit être visible sur le tampon que le médecin appose sur le certificat médical.

Voici ci-dessous une liste de professionnels de santé.

En aucun cas le club ne vous oblige à voir ces professionnels, nous vous proposons leur contact du fait de leur compétence et connaissance du football américain, du flag, du cheerleading et du fait qu'ils tenteront de vous obtenir un rendez-vous rapidement si vous leur précisez que vous êtes licencié aux Centaures.

MEDECINS		
BAPTISTE MEUNIER	4 AV 8 MAI 1945 38400 - SAINT MARTIN D'HÈRES	04 76 62 27 95
JEAN-PIERRE ALLAMANO	32 RUE GAY LUSSAC 38100 - GRENOBLE	04 76 46 37 39
JACQUES BOUCHAUD (MÉDECIN DU SPORT)	20 AVENUE DU 8 MAI 1945 38130 - ECHIROLLES	04 76 09 38 60
KINÉSITHÉRAPEUTE-OSTHÉOPATHE		
EMMANUEL AZAN (CABINET KINÉ)	21 PLACE DES GÉANTS 38100 - GRENOBLE	06 60 33 80 82
EMMANUEL AZAN (CABINET OSTHÉO)	40 AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE 38100 - GRENOBLE	
WILLIAM BRIS (CABINET KINÉ)	94 RUE CHARLES MICHELS 38600 - FONTAINE	04 76 26 63 17
CABINET DE RADIOLOGIE		
DR. COHEN ET BRUTTMANN	31 BD. JOLIOT-CURIE 38600 FONTAINE	04 76 53 53 00



FORMULAIRE DE LICENCE

DEMANDE DE LICENCE - FFFA SAISON 2018/2019

Club :

INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Sexe : M ☐ F ☐

Adresse :

Code postale : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département :

Nationalité :

JAF : Oui ☐ Non ☐

LICENCE

A remplir en cas de renouvellement								Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur) :							
Numéro de licence :															
CHOIX DE LA LICENCE															
FOOTBALL AMERICAIN				FLAG FOOTBALL				CHEERLEADING							
Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral		Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral		Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral		Le demandeur est informé qu'il doit être assuré avant de pratiquer la discipline à laquelle il adhère. De plus il reconnaît avoir reçu une notice établie par un assureur attirant son attention sur l'intérêt à souscrire une assurance de personne couvrant les dommages corporels, ainsi qu'un formulaire de souscription lui offrant plusieurs formules de garanties et avoir été informé de leurs modalités. Si le licencié ne souhaite pas souscrire à l'assurance proposée par la Fédération, il doit cocher la case suivante et faire parvenir à son club et à la Fédération, une attestation d'individu accident couvrant sa pratique sportive.			
Loisir U6		12.11		Loisir U6		12.11		Loisir U6		12.11		☐			
Loisir U8		12.11		Loisir U8		12.11		Loisir U8		12.11					
Loisir U10		12.11		Compétition U8		12.11		Loisir U11		12.11					
Loisir U12		12.11		U8 surclassé U10		12.11		Compétition U11		12.11					
Compétition U12		21.83		Loisir U10		12.11		U11 surclassé Junior		12.11					
U12 surclassé U14		21.83		Compétition U10		12.11		Loisir Junior		12.11					
Loisir U14		12.11		U10 surclassé U12		12.11		Compétition Junior		12.11					
Compétition U14		21.83		Loisir U12		12.11		Junior surclassé en seniors		24.32					
U14 surclassé U16		54.76		Compétition U12		12.11		Loisir senior		12.11					
Loisirs U16		12.11		U12 surclassé U14		12.11		Compétition senior		24.32					
Compétition U16		54.76		Loisir U14		12.11		Entraîneur		18.11					
U16 surclassé U19		54.76		Compétition U14		12.11		Dirigeant		18.11					
Loisirs U19		30.44		U14 surclassé U16		24.32		Juge		27.84					
Compétition U19		54.76		Loisir U16		12.11									
U19 surclassé senior		60.87		Compétition U16		24.32									
Loisirs Senior		30.44		Compétition + de 16 ans		24.32									
Compétition Senior		60.87		U16 surclassé + de 16 ans		24.32									
Issus d'un championnat majeur		371.44		Loisir + de 16 ans		12.11									
Entraîneur		18.11		Entraîneur		18.11									
Dirigeant		18.11		Dirigeant		18.11									
Arbitre		27.84		Arbitre		27.84									
Total :		€		Total :		€		Total :		€					
TOTAL REVERSE A LA FEDERATION :												€			

CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

à ne fournir qu'en cas de première licence, ou si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, ou si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans

Je soussigné(e), Docteur			
certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'a pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du : FOOTBALL AMERICAIN ☐ en tant que : Joueur : ☐		Signature et cachet du médecin :	
FLAG ☐ en tant que : Joueur : ☐			
CHEERLEADING ☐ en tant que : Joueur : ☐			

DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut l'autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur, en respect du règlement médical de la FFFA et sous réserve qu'on lui ait présenté un électrocardiogramme de repos, uniquement pour les disciplines football américain et/ou en flag football.

Je soussigné(e), Docteur diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin :

A , le

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la FFFA, et la réglementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entraînera l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" N° 79-17, du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la FFFA "ffa@ffa.org". Par notre intermédiaire, vos coordonnées peuvent être diffusées à des partenaires commerciaux de la fédération. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre. ☐



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

RÈGLEMENT INTERIEUR

Loi 1901 – Article 1 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes **mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité** dans un but autre que de partager des bénéfices »

En tant qu'adhérent aux Centaures de Grenoble, et indépendamment de mon statut de licencié sportif, **J'AI LE DROIT** à une contrepartie qui est la raison de mon appartenance à ce club. En retour, **J'AI LE DEVOIR** d'une participation active indispensable à son fonctionnement. Sans participation de l'ensemble des adhérents au projet du club, sa survie est remise en cause.

Les dirigeants de l'association sont élus par voie démocratique lors des assemblées générales. Les adhérents présents aux assemblées les choisissent, ainsi que le projet qu'ils vont porter. Par la suite, les choix sportifs et administratifs sont pris par les dirigeants élus, dans l'intérêt sportif du club et de sa pérennité. Ceci constitue aussi bien un respect de leur engagement qu'un engagement de respect de la part des adhérents envers leurs dirigeants, vis-à-vis des décisions prises dans l'intérêt commun.

En cas de problème vis-à-vis de ma situation par rapport au club, j'ai la possibilité de contacter mon manager de section pour trouver une solution adaptée. En cas de désaccord sur la solution, le litige pourra, le cas échéant, être soumis à la commission concernée ou aux dirigeants du club.

En devenant adhérent aux Centaures de Grenoble, je m'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter le règlement intérieur de l'association dont les règles sont définies ci-après.

Article 1 : Engagement au club

Pour participer aux entraînements et aux rencontres, l'adhérent doit avoir rendu un dossier de licence complet et être à jour de ses cotisations. Aucune exception ne sera faite.

Article 2 : Engagement associatif

Tout adhérent s'engage à répondre aux sollicitations du club (à minima par une participation ponctuelle et si possible par une participation régulière). Chaque « action » effectuée par un adhérent sera suivie et l'importance de sa participation sera reconnue et valorisée.

Article 3 : Respect des équipements

Les équipements sportifs mis à la disposition des adhérents doivent être respectés. Ceci inclut les vestiaires qui doivent être laissés propres après utilisation. Tout adhérent qui dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition pourra faire l'objet de sanctions décidées par les dirigeants ou la commission de discipline (remboursement, mise à pied, ...)

Article 4 : Respect de la personne

Tout adhérent doit respecter ses entraîneurs (eux-mêmes engagés à vous respecter) et appliquer scrupuleusement leurs consignes (respect des horaires, respect des consignes de jeu et de sécurité, respect des décisions...) Tout adhérent doit respecter ses adversaires (joueur et public) au cours d'une rencontre ainsi que les installations des clubs où il est appelé à se rendre. Tout adhérent doit respecter l'arbitre ou le juge, accepter et se soumettre à ses décisions. Tout adhérent doit respecter les dirigeants et bénévoles du club sans lesquels il n'y aurait pas de pratique sportive possible.

Article 5 : Amendes pour exclusion

En cas d'exclusion lors d'une rencontre imputable à un comportement inapproprié, l'adhérent sera tenu de payer l'amende inhérente et pourra être convoqué par le conseil de discipline.

Quelques rappels utiles :

N'oubliez jamais que vous représentez « l'image » de votre club. Pour l'organisation d'un match à domicile, plusieurs dizaines de bénévoles sont nécessaires : sans bénévoles, il n'y aurait pas de compétition possible.

Les convocations d'assemblée générale seront adressées par courrier électronique aux adhérents dans un délai de quinze jours minimum avant la date.

Ne vous demandez pas en permanence ce que le club peut faire pour vous, mais pensez aussi à ce que vous pouvez faire pour le club.

L'adhérent (nom + prénom) accepte le règlement intérieur

Le : / /

Mention « Lu et approuvé » + Signature

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) : résidant à l'adresse suivante:

- ☐ Accepte d'être filmé ou photographié/donne l'autorisation de filmer et photographier mon enfant à l'occasion de la saison 2017-2018
- ☐ M'engage à ne faire aucune restriction à ce droit à l'image et ne demande aucune contrepartie au club « Les Centaures »
- ☐ Donne l'autorisation au club « Les Centaures » de présenter cette image dans le respect des droits de la personne pour toute diffusion et sur tous les supports jugés utiles par le club « Les Centaures »

Fait à :

Le : / /

Mention « Lu et approuvé » et signature du (ou des) responsable(s) légal :

AUTORISATION PARENTALE (OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS)

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame : résidant à l'adresse suivante:

Père – Mère – Tuteur légal (rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant (Nom et Prénom)

- ☐ À la pratique du flag football
- ☐ À participer aux déplacements organisés dans le cadre des compétitions et de ce fait à monter éventuellement dans un véhicule du club, d'un parent ou d'un bénévole de l'association
- ☐ Autorise les accompagnants responsables de la section à prendre les dispositions nécessaires à sa sécurité ainsi que toute mesure d'urgence médicale ou chirurgicale qui s'imposent en cas d'accident. Je m'engage à régler les dépenses consécutives aux soins.

Personne(s) à contacter en cas d'urgence:

Père : Tél :

Mère : Tél :

Autre : Tél :

Numéro de sécurité sociale :

☐ Merci de joindre une photocopie de la carte de sécurité sociale

Mutuelle complémentaire :

☐ Merci de joindre une attestation de la mutuelle complémentaire

Fait à :

Le : / /

Mention « Lu et approuvé » et signature du (ou des) responsable(s) légal :

BENEVOLAT / COACHING / ARBITRAGE

Les Centaures recherchent continuellement des bénévoles pour contribuer à la vie associative du club.

Nous sommes donc à la recherche de :

- Bénévoles pour aider le bureau (communication, relationnel, ...)
- Bénévoles pour l'organisation des matchs (buvette, matériel, ...)
- Entraîneurs, encadrants (formation offerte et défraiement mensuel)
- Arbitres et juges (formation offerte et défraiement à chaque match)
- Partenaires (mécénat, achat de matériel, publicité, ...)

La participation de bénévoles est essentielle à la vie de l'association : en plus de permettre la bonne tenue des compétitions sportives tout au long de l'année, elle permet de vous enrichir en participant aux différents projets du club, de mettre en pratique vos compétences et d'utiliser cette expérience dans vos projets professionnels.

Si vous ou vos proches êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact par mail à contact@centaures-footus.com

Coach, arbitres et juges

Nous cherchons des personnes motivées et prêtes à s'investir dans le coaching et l'arbitrage, la formation est financée par le club et défraiement mensuel ou au match.

Toutes les personnes sont les bienvenues : débutants, parents qui souhaitent découvrir le sport de leur enfant, passionnés, joueurs retraités, joueurs actifs qui souhaitent améliorer leur connaissance des règles, nous avons besoin de vous tous.

Pour toute question, merci d'écrire à :

arbitres@centaures-footus.com, direction_foot@centaures-footus.com, direction_flag@centaures-footus.com ou direction_cheer@centaures-footus.com

Section : ☐ FOOTBALL AMERICAIN ☐ FLAG ☐ CHEERLEADING

Je soussigné(e) est intéressé(e) par l'arbitrage et/ou le coaching et souhaite plus d'informations

Le : / /

Signature :

DON FINANCIER

La mise en place et le développement du projet sportif et éducatif du club engendrent de nombreux coûts qui sont loin d'être couverts par la prise de licence ou les subventions publiques.

Aussi vous pouvez grandement aider le club, qui est avant tout le vôtre, en faisant un don financier.

Selon la loi du 1er août 2003 (publiée au journal officiel du 2 août) :

- **Pour les particuliers** les dons bénéficient d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don** (dans la limite de 20% du revenu net).
- **Pour les entreprises, la déduction est de 60%** du montant du don (dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaire).

Une fois le don effectué, un reçu fiscal vous est envoyé par courrier et sera à joindre à votre déclaration de revenus pour bénéficier de la réduction d'impôts.

Ainsi à titre d'exemple :

- un don de 30€, ne vous revient qu'à 10 € après réduction fiscale (12 € pour le don d'une entreprise)
- un don de 100€, ne vous revient qu'à 34 € après réduction fiscale (40 € pour le don d'une entreprise)

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez contacter le trésorier (mail : tresorier@centaures-footus.com)

DON FINANCIER AUX CENTAURES DE GRENOBLE

(A renvoyer par courrier au 23 Bd Gambetta BP 121 - 38001 GRENOBLE CEDEX 1)

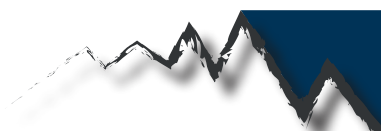
Nom : Prénom : Adresse :

Je soutiens le club des Centaures à hauteur de euros

Je joins mon règlement de : € par chèque à l'ordre des Centaures de Grenoble

Date : / /

Signature :



SYSTÈME DE DÉFRAIEMENT

Afin de récompenser et d'encourager l'investissement et le travail des encadrants et dirigeants qui investissent de nombreuses heures durant la saison nous avons décidé d'instaurer un système de défraiement que nous souhaitons juste et égal pour tous et qui corresponde à la réalité des engagements.

En effet jusqu'à présent les coaches/athlètes ou coaches/parents d'athlètes se voyaient offrir leur licence en échange de leur engagement. D'une part rien n'existait pour les coaches non athlètes. Or le niveau d'engagement est le même voir parfois plus élevé. D'autre part la valeur des licences n'étant pas égale il existait donc une différence de traitement entre sections. Afin d'égaliser la valorisation du travail de tout un chacun nous avons décidé d'instaurer les barèmes ci-dessous.

De ce fait les licences ne seront plus offertes et resteront dues en début de saison aux mêmes conditions que pour l'ensemble des licenciés du club. Enfin ce système a le mérite d'être évolutif pour les prochaines saisons et pourra faire l'objet d'ajustements basés sur différents critères (exemple : le niveau de formation)

Si toutefois le défraiement n'est pas désiré par l'intéressé il est toujours possible d'abandonner la créance au profit d'un cerfa déductible des impôts.

Coachs toutes sections

Tout coach étant inscrit dans la liste du coaching staff officiel dans une section se verra créditer chaque mois d'un montant de 20 € pour une présence complète aux créneaux d'entraînements dont il est responsable.

Sous la responsabilité du coach principal de chaque section un reporting sera envoyé à la direction du club chaque mois. Sur cette base deux défraiements seront réalisés, en décembre et juin pour les périodes de septembre à décembre puis de janvier à juin.

Formations :

Pour rappel, depuis plusieurs années chaque coach se voit également offrir l'opportunité de bénéficier de formations dispensées par la FFFA. Ces formations payantes sont prises en charge et encouragées par le club.

La FFFA oblige les clubs à confier chaque section à un minimum de coaches diplômés pour évoluer en championnat (voir tableau : <http://bit.ly/20Uajol>).

Fonctionnement :

- ▶ 0-2 absences / mois : 20 €
- ▶ 3 absences / mois : 10 €
- ▶ 4 absences / mois : pas de défraiement

Période de travail : septembre à juin (10 mois)

Arbitres / Juges

Les arbitres du club bénéficient également d'un défraiement, cette fois-ci par match couvert.

Barème :

Football Américain & Flag Football

Seniors Elite :

- Journée à domicile : 35 €
- Journée à l'extérieur : 50 €

Cadets/Juniors/Seniors Régional :

- Match à domicile : 15 €
- Match à l'extérieur : 25 €

Cheerleading

Compétition toutes sections :

- Journée à domicile : 35 €
- Journée à l'extérieur : 50 €

Formations :

Chaque arbitre se verra également offrir les formations obligatoires dispensées par la FFFA. L'arbitre qui souhaite évoluer et réaliser un parcours de formation sera évidemment soutenu et accompagné par le club.

Dirigeants

Les membres du bureau élus en assemblée générale se verront offrir un bon d'achat d'une valeur de 200 € à valoir dans la boutique ou sur une prestation du club à la fin de la première année pleine de mandat et ce chaque année de leur mandat.

Nous n'oublions pas non plus l'ensemble des bénévoles qui s'impliquent chaque année sur les événements du club. Nous espérons un jour pouvoir déployer ce système pour tous les bénévoles du club. N'ayant pas les moyens de le faire nous gratifions nos bénévoles dès que cela est possible par un goodies, un repas ou encore en les invitant sur des événements de team building. Enfin nous les accompagnons dans un processus de valorisation des compétences via les outils de France Bénévolat dont les Centaures sont adhérents.

Plus d'informations par mail à contact@centaures-footus.com

PROPOSITION D'ASSURANCE SPORTMUT

Le formulaire proposé par la mutuelle fédérale SPORTMUT est une proposition d'assurance facultative permettant de couvrir certains frais en cas de blessure lors de la pratique du football américain, du flag et du cheerleading. Souscripteur ou non, ce formulaire est à rendre avec le dossier de licence avec la précision de la formule d'assurance choisie ainsi que le chèque de paiement correspondant à la formule choisie (libellé à l'ordre de « La mutuelle des sportifs »).

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.

Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31 ^{ème} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4 ^{ème} jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

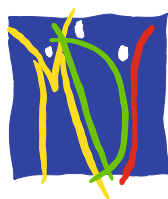
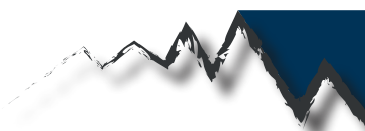
(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés
de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)

M. ☐ Mme ☐ Melle ☐ Nom : Prénom :
 Nom de Jeune Fille : Date de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Profession (nature exacte) :
 Téléphones : fixe mobile
 Email :
 Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé ☐ d'adhérer à SPORTMUT
☐ de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60^{ème} anniversaire

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

☐ mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.

☐ Autres dispositions :

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € T.T.C.
Formule A :	A 1 ☐	A 2 ☐	A 3 ☐	A 4 ☐	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 ☐	B 2 ☐	B 3 ☐	B 4 ☐	
Formule C :	C 1 ☐	C 2 ☐	C 3 ☐	C 4 ☐	
Formule D :	D 1 ☐	D 2 ☐	D 3 ☐	D 4 ☐	
Formule E :	E 1 ☐	E 2 ☐	E 3 ☐	E 4 ☐	
☐ Autres choix :					Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à le

Signature de l'adhérent*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"